

DIRECTION DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DE LA DORDOGNE

**CALAMITES AGRICOLES – GEL du 4 au 8 avril 2021 sur jeunes plants de vignes
Annexe 2 - Pertes de fonds - Plantations pérennes et pépinières**

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; N° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nature de fonds : jeunes plants de vignes	Éléments sinistrés								
	Age à la date du sinistre (années)	Nombre de pieds sinistrés	Coordonnées de l'entreprise [Nom, adresse]	Devis n°	Facture n°	Montant hors taxe (€)	Date d'émission devis ou facture	Date d'acquittement de la facture	N° de parcelle cadastrale ou n° d'ilôt si déclaration PAC

Date :
Signature :